



FÉDÉRATION FRANÇAISE D'AÏKIDO
AÏKIBUDO KINOMICHI & DISCIPLINES ASSOCIÉES

Prévention contre les Violences sexuelles et sexistes dans le sport

1ere partie - 15 /02/26

Généralités sur les VSS



Généralités sur les VSS

- Historique de la lutte contre les VSS
- Volonté ministérielle
- Organisation dans chaque discipline sportive:
 - > Cellule d'écoute et d'accompagnement chargée également d'actions de prévention
 - > L'Honorabilité
 - > Commissions du Comité Directeur (disciplinaire, féminine, éthique sportive...)

Les témoignages qui ont dénoncé l'omerta dans le sport



Les violences sexuelles?

De multiples déclinaisons

- ◉ Sexisme
- ◉ Violences institutionnelles, médicales, conjugales,...
- ◉ Agressions sexuelles
- ◉ Harcèlement
 - > Atteinte à l'image, la vie privée, à l'honneur



Prévenir

- Connaître quelques textes et définitions: les agissements et comportements sexistes, les violences aggravées qui sont des délits (harcèlements sexuels dont cyber-harcèlement...), le viol(crime) , l'atteinte sexuelle, le consentement.
- L'atteinte sexuelle concerne le contact avec l'une des parties du corps
- suivantes: bouche fesses seins sexe intérieur des cuisses
- Loi du 21/04/2021: le consentement ne peut pas exister lorsqu'il s'agit d'un enfant de moins de 15 ans ou 18 ans en cas d'inceste
- Loi du 06/11/2025: précise la notion de consentement
- Former des référents au niveau des clubs, les enseignants, les dirigeants, à l'occasion des formations initiales (CQP, BF) ou continues(école des cadres), former si possible les assistants des enseignants . Les CROS
- peuvent être une aide pour ces formations

Arsenal juridique 1/2

- Viol – déf: **tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise .**
- **Pénétration sexuelle de quelque nature que ce soit :** (buccale, vaginale, anale par le sexe, doigt ou objet **S'applique aussi à d'autres types de pénétration si la connotation sexuelle est prouvée** (exemple : pénétration d'un objet dans l'anus).
- **Sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur :** Signifie que l'auteur d'un viol peut aussi bien pénétrer sa victime que forcer sa victime à le pénétrer (exemple : une femme forçant un homme à pénétrer son vagin avec son pénis. (Avant 2018, cela aurait été considéré comme une agression sexuelle et non un viol).
- Agression sexuelle (toute atteinte sexuelle **AVEC** violence contrainte menace ou surprise autre que le viol) ex: contact ou attouchements de nature sexuelle – 5 ans/75.000€
- Harcèlement Sexuel: fait d'imposer à 1 personne de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant – art. ... Et cyber harcèlement
- Propositions sexuelles (ex; utilisations de courriers électroniques sur mineur de 15 ans) 2 ans/30.000€

Arsenal Juridique 2/2

- Agression sexuelles autres que le viol
- DÉLIT Articles 222-22 et 222-27 du Code pénal
- Définition Constitue une agression sexuelle autre que le viol
- **toute atteinte sexuelle sans pénétration commise avec violence, contrainte, menace ou surprise .**
- tout contact de nature sexuelle (embrasser, toucher les parties dites sexuelles, etc.). Il faut un contact obligatoire entre l'auteur et la victime.
- Dans le cas des agressions sexuelles autres que le viol, il n'y a par définition pas de pénétration, sinon il s'agit d'un viol.

Anticiper les problèmes

- Prises de photos: Accord à demander au préalable et à faire signer aux parents. Attention aux clichés pouvant être mal interprétés (ambigües, humiliants..)



Repérer

- ◉ Signaux faibles ou forts: rumeurs, bruits de vestiaire, absence répétée d'un pratiquant, modification du comportement d'un élève
- ◉ Observation, vigilance: comportements problématiques repérés sur le tatami, au croisement des élèves entre 2 cours
- ◉ Obtenir la confiance des pratiquants pour faciliter la parole
- ◉ Etre en lien avec la personne ressource du club si nous ne sommes pas cette personne

Prédateurs visés

- Enfants: Y a-t-il un profil-type de prédateur sexuel?
- Essai de définitions:
- **Le Pédophile** – attirance pour les enfants impubères (0 à 12 ans). Mais terme générique.
 - Distinction entre pédophiles« abstinents » (reste un fantasme...) et **pédo-criminels** (passage à l'acte).
- **L'Hébéphile** – jeunes en cours de puberté 12-15ans
- **L' Ephébophile** – adolescents pubères 15-18 ans

Nota: Leur domaine de prédilection peut se subdiviser par tendances Hétéro, Homo, bisexuelle...

2^e partie (15 mars) traitera de:

- ◉ Comment orienter la victime
- ◉ Ecouter
- ◉ Prévenir le sur- risque
- ◉ Encourager à la plainte
- ◉ Encourager à communiquer avec le représentant légal
- ◉ Orienter vers la cellule d'écoute & d'accompagnement
- ◉ Recours au référent Ligue si il existe (ambassadeur LNA)
- ◉ Recours à une association, exemple: **colosse aux pieds d argile**

A noter

- ◉ pour déclencher une procédure préfectorale d'urgence
Signal-sports@sport.gouv.fr
- ◉ tél: **3919** - femmes victimes.
119 - enfants victimes
- ◉ contacter la **cellule d'écoute et d'accompagnement**
FFAAA:
preventionsffaaa@aikido.com.fr

Urgence, Flagrances: appel au « 17 »

Et maintenant; vos questions

- Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos interrogations. Elles peuvent être différées et transmises par mail :

celluledecoute@aikido.com.fr

